

COMMISSION EUROPÉENNE

PROGRAMMATION RÉGIONALE POUR L'ASIE^(*)

DOCUMENT DE STRATEGIE 2007-2013

Révision 1, 31 mai 2007

^(*) Pays éligibles en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, République populaire démocratique de Corée, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viêt Nam (Il n'existe pas actuellement de coopération officielle au développement avec la RPDC; la mise en place d'une telle coopération devra préalablement recevoir l'engagement démontré de la RPDC de respecter ses obligations internationales).

SOMMAIRE

CHAPITRE 1: OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES RELATIONS ENTRE L'UE ET L'ASIE.....	4
CHAPITRE 2: ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN ASIE.....	4
CHAPITRE 3: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE MENÉE AVEC LA CE	8
CHAPITRE 4: LA RÉPONSE DE LA CE.....	10
4.1 Soutien à l'intégration régionale	14
Réunion Asie-Europe (ASEM)	14
I) Facilité du dialogue ASEM	14
II) Programme de l'ASEF.....	15
III) Phase 3 du TEIN (TEIN3).....	15
Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)	15
I) Développement commercial de la zone de libre-échange de l'Asie du Sud (AFTA)	15
II) Facilité de dialogue sectoriel.....	15
III) Aviation civile	15
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).....	16
I) Renforcement des capacités régionales et soutien au dialogue entre régions.....	16
II) Coopération statistique	17
III) Coopération et réforme politique dans le domaine de la sécurité.....	17
4.2 Coopération fondée sur la politique et le savoir-faire.....	17
I) Environnement, énergie et changement climatique	17
II) Enseignement supérieur et soutien aux instituts de recherche.....	18
III) Coopération transfrontalière en matière de santé animale et humaine.....	18
4.3 Soutien aux populations asiatiques déracinées	18
4.4. Thèmes transversaux	19

Annexes (106 pages)

RÉSUMÉ

Le cadre stratégique de l'action de la Commission en Asie est inspiré de la communication «Europe et Asie», émise en 2001 par la Commission. La base juridique du document de programmation régionale et du programme indicatif régional pour l'Asie est l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), qui vise pour l'essentiel à éradiquer la pauvreté.

La coopération régionale au cours de la période 2007-2013 s'articulera autour de trois axes prioritaires:

- 1) Soutien à l'intégration régionale, compte tenu que les principaux partenaires de dialogue de l'UE sont la réunion Asie-Europe (ASEM), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le forum régional de l'ANASE (FRA) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).
- 2) Coopération fondée sur la politique et le savoir-faire dans les domaines suivants:
 - (i) environnement, énergie et changement climatique, au travers du programme consommation et production durables (SCP-Asie) ainsi que du plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT);
 - (ii) enseignement supérieur et soutien aux instituts de recherche;
 - (iii) coopération transfrontalière en matière de santé animale et humaine.
- 3) Aide aux populations déracinées.

Outre ces trois axes prioritaires, des thèmes transversaux – par ex. la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et ceux des peuples indigènes, la durabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA – seront non seulement traités par des programmes et instruments thématiques mais également, le cas échéant, intégrés à chaque composante du programme régional.

Un montant global de 5,187 milliards d'euros a été affecté à l'Asie par la Communauté pour la période 2007-2013. De ce montant, le financement programmable est alloué comme suit: 81 % pour l'aide au développement des pays individuels, 16 % pour l'assistance régionale et 3 % à titre de réserve. Au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), une allocation indicative de 775 millions d'euros a été réservée à l'assistance régionale.

Cette allocation indicative sera répartie comme suit:

- programme indicatif pluriannuel I, couvrant la période 2007-2010: 400 millions d'euros;
- programme indicatif pluriannuel II, couvrant la période 2011-2013: 375 millions d'euros.

CHAPITRE 1: OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES RELATIONS ENTRE L'UE ET L'ASIE

Le cadre stratégique de l'action de la Commission en Asie est inspiré de la communication «Europe et Asie», émise en 2001 par la Commission. Dans ce document, la Commission identifie six objectifs concernant la coopération entre l'UE et l'Asie: (1) contribuer à la paix et à la sécurité en Asie et dans le monde en renforçant l'engagement de l'UE en faveur de l'Asie; (2) renforcer encore les échanges commerciaux et les flux d'investissement réciproques; (3) encourager le développement des pays les moins prospères d'Asie en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté; (4) contribuer à la protection des droits de l'homme et à la diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit; (5) conclure des alliances et des partenariats mondiaux avec les pays d'Asie pour permettre aux deux parties d'aborder ensemble les défis et les politiques de la mondialisation et de renforcer leurs efforts communs sur les questions d'environnement et de sécurité mondiales; (6) favoriser une meilleure connaissance de l'Europe en Asie (et inversement). La coopération et les approches politiques par rapport aux sous-régions et pays asiatiques ont été développées par l'intermédiaire d'une série de nouvelles communications sur l'Asie du Sud-Est, l'Inde et la Chine.

L'objectif n° 3 a fait un pas de plus avec la signature, le 20 décembre 2005, de la déclaration conjointe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne. Le consensus européen a fait de l'éradication de la pauvreté l'objectif primordial de cette politique. Il souligne l'engagement de la Commission et des États membres en faveur des principes d'efficacité de l'aide, comme convenu à l'occasion de la déclaration de Paris en mars 2005, d'alignement sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques de réformes des pays bénéficiaires, et d'harmonisation des bailleurs de fonds.

Le dialogue avec l'Asie est complexe: il voit la participation de partenaires subrégionaux tels que l'ASACR et l'ANASE ainsi que de forums politiques comme l'ASEM et le FRA. L'annexe 3 présente ces organisations subrégionales et leurs activités passées ou actuelles en matière de coopération avec l'UE. Le dialogue avec d'autres groupements régionaux ou subrégionaux est également recherché (voir l'annexe 4).

CHAPITRE 2: ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN ASIE

L'Asie présente une grande diversité de populations, langues, races, religions, traditions et cultures. Elle est aussi un partenaire crucial pour l'UE sur le plan à la fois politique, économique et culturel. Ce continent renferme plus de la moitié de la population de la planète, représente le quart de la richesse économique générée chaque année au niveau mondial, et compte quatre des dix plus grandes puissances économiques du monde (le Japon, la Chine, l'Inde et la Corée).

Alors que le Japon et Singapour figurent parmi les puissances économiques les plus riches de la planète, avec un revenu par habitant d'environ 29 000 USD (exprimé en parité du pouvoir d'achat – PPA), d'autres pays tels que le Bangladesh, le Cambodge, le Laos, la Mongolie ou la Birmanie/Myanmar restent dans le groupe des pays les plus pauvres, avec moins de 2 000 USD en PPA par an (Banque mondiale, 2006). La pauvreté demeure un défi de grande envergure, l'Asie abritant les deux tiers de la population pauvre du monde.

Des menaces majeures comme le terrorisme, une recrudescence de la production de drogues et le risque de prolifération nucléaire sont également d'actualité en Asie. De plus, de nombreuses régions du continent sont fréquemment dévastées par des catastrophes naturelles.

Les conflits ou tensions qui se produisent sans cesse dans plusieurs pays, en combinaison avec la faiblesse généralisée de la société civile, ajoutent à la vulnérabilité ambiante et contribuent aux abus des droits de l'homme, notamment des discriminations à l'égard des minorités. Les marchandises de contrefaçon posent aussi des préoccupations croissantes.

Sur la base des tendances actuelles, la situation en 2015 pourrait se présenter comme suit:

- 250 millions de personnes continueront de vivre dans une extrême pauvreté, surtout en Asie du Sud;
- à moins de prendre des mesures correctives, les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux s'accroîtront;
- les dégradations environnementales et les questions transfrontalières difficiles sont susceptibles d'empirer;
- la participation de la société civile augmentera mais la discrimination à l'encontre des femmes et des groupes marginalisés ne prendra probablement pas fin;
- l'Asie subira un processus de changement démographique.

En bref, l'avenir recèle un grand potentiel mais aussi de nombreux défis, lesquels se traduiront par des effets potentiellement profonds aux niveaux national, continental et mondial. Consciente de l'importance du continent asiatique, l'UE construit un partenariat stratégique fondé sur un dialogue politique renforcé, des échanges accrus et un niveau soutenu de coopération économique.

Analyse politique

L'Asie se caractérise par des différences dans les formes de gouvernance (de la monarchie au régime communiste) mais a généralement tendance à s'orienter vers la démocratisation politique, à quelques exceptions près. La Chine garde une place considérable dans les politiques des partenaires vis-à-vis de l'Asie. Toutefois, l'Inde, la plus grande démocratie du monde, commence à attirer davantage l'attention, tout comme l'ANASE. Le succès de cette dernière association ne va cependant pas de pair avec des progrès vers l'établissement d'une organisation d'intégration régionale panasiatique, et de profondes divergences persistent à l'intérieur du continent.

L'Asie présente d'autres traits caractéristiques: l'émergence de deux puissances dominantes (Chine et Inde) dans une région instable; des défis en matière de sécurité et une situation fragile en Afghanistan, au Pakistan, au Sri Lanka et au Népal; des flux importants de réfugiés et de migrants; un risque de prolifération nucléaire; des problèmes de démocratisation et de respect des droits de l'homme; un manque d'adhésion aux normes de travail; un problème de chômage sur fond de défis démographiques d'envergure; l'ampleur potentielle des catastrophes naturelles et des menaces pour la santé (grippe aviaire, VIH/SIDA); l'étendue des dégradations environnementales et les menaces globales qui y sont liées. Les progrès accomplis par chaque pays vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont présentés à l'annexe 15.

Analyse économique et échanges (voir l'annexe 5)

La croissance économique réalisée par l'Asie au cours des deux dernières décennies est remarquable. La plupart des pays asiatiques sont maintenant membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De nombreux pays ont atteint un taux de croissance moyen de 5 % pendant les 20 dernières années, en partie grâce à une plus grande ouverture – surtout en Asie de l'Est et en Chine – et à des réformes économiques majeures. Cette évolution a permis d'accomplir des progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté absolue sur tout le continent: alors que 32 % de la population asiatique vivait en situation de pauvreté dans les années 90, cette valeur a diminué de 10 % en une seule décennie. Comme nous

l'expliquerons à l'annexe 5, les indicateurs socio-économiques ont continué à s'améliorer dans toute l'Asie dans la période 2000-2004. Néanmoins, ces progrès sont intervenus dans un contexte marqué par un accroissement des disparités de revenu à l'intérieur des pays et entre eux, cela à cause du lien de plus en plus ténu entre croissance de production et création d'emplois ainsi que d'une forte pression sur l'environnement. En dépit de taux soutenus de croissance économique, dans nombre de pays, la création d'emplois a récemment accusé une perte de vitesse et surtout concerné les emplois à faible productivité, en partie dans le secteur informel.

La protection sociale est faible dans l'ensemble de l'Asie: le travail des enfants et la situation des femmes restent problématiques partout. De plus, la nature de la pauvreté change: de plus en plus, les pauvres sont des citoyens ou des migrants en transit, bien que la plupart des pauvres vivent encore dans les zones rurales. Les bénéficiaires de la croissance économique sont répartis de façon inégale.

Des variations notables existent entre les pays, comme en témoigne l'évaluation des progrès accomplis par chacun d'eux vers l'atteinte des OMD. Malgré un niveau encore bas d'échanges entre régions, la croissance a permis l'intégration de sous-régions et de pays. L'interdépendance économique qui unit l'UE à l'Asie a atteint un degré considérable. Pour les entreprises et l'investissement étranger direct (IED) de l'UE, l'Asie offre des opportunités sur des marchés en expansion rapide. Elle est désormais le premier partenaire commercial de l'UE, avec une part de 31 % du total de ses échanges (21 % si l'on exclut le Japon et la Corée du Sud).

La plupart des économies des pays émergents d'Asie de l'Est devraient continuer à enregistrer une croissance élevée. Alors que les économies de ces pays bénéficient de leur ouverture, l'Asie du Sud est caractérisée par de faibles niveaux d'intégration économique. Le commerce intrarégional et le degré d'ouverture des pays de l'ASACR n'atteignent que 12 % (rapport exportations/PIB). Le commerce intrarégional représente de 2 à 5 % du total des échanges entre les membres de l'ASACR. Cette valeur contraste par rapport aux autres groupements régionaux du monde, dans lesquels le commerce intrarégional représente une part des échanges beaucoup plus grande (plus de 20 % dans les pays de l'ANASE).

L'Asie du Sud est une des régions à croissance la plus rapide au monde (le PIB réel y a augmenté de presque 7 % en 2005). Elle se caractérise par une classe moyenne en développement rapide, des investissements en hautes technologies également en augmentation et des ressources humaines qualifiées. L'émergence d'une classe d'affaires dynamique et d'une société civile bien développée dans toute la région constitue un facteur encourageant, y compris pour le renforcement de la coopération transfrontalière. Pendant que les faiblesses institutionnelles, les catastrophes naturelles et les goulets d'étranglement des infrastructures continuent à entraver le développement, pour réduire encore la pauvreté et se rapprocher davantage des OMD, il faudra plus qu'une croissance soutenue et une intégration accrue dans l'économie mondiale. L'adoption de politiques socio-économiques appropriées sera également nécessaire.

Analyse sociale

La pauvreté reste un défi d'envergure en Asie. De plus, les pays qui ont accompli des progrès dans le développement humain de base sont confrontés à de gros problèmes de seconde génération liés à la qualité et à l'équité, et voient une augmentation rapide des problèmes de santé caractéristiques des pays riches. Fondamentalement, cette situation s'explique par

l'échec systématique de la fourniture de services, en particulier à destination des personnes pauvres, dans un contexte de faible sens des responsabilités.

Quant aux progrès en vue de l'atteinte des OMD (voir l'annexe 15), l'Asie du Sud a enregistré des réussites encourageantes dans certains domaines, comme la mortalité infantile ou l'effectif scolaire. D'autres domaines restent cependant problématiques: mortalité maternelle, malnutrition des enfants, équilibre entre femmes et hommes, etc. On constate aussi la persistance généralisée des discriminations de natures religieuse, ethnique, sociale et autres. L'Asie de l'Est s'est développée encore plus rapidement mais ses progrès sont inégaux. Ainsi, les progrès de cette région sont considérables dans le domaine de l'éducation (où cinq pays ont déjà atteint l'objectif fixé) mais plus lents en matière de santé. Dans certains pays, de graves violations des droits de l'homme persistent, notamment concernant les domaines des normes de travail essentielles, la protection sociale et les questions relatives à l'État de droit (la faiblesse des systèmes judiciaires se traduit par une mauvaise application de la justice). On y relève aussi une augmentation de la prévalence des maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose. De plus, la région est sujette aux nouvelles menaces sanitaires et aux maladies transmissibles comme le SRAS et la grippe aviaire.

Analyse environnementale

Du point de vue de l'environnement, l'Asie montre une très grande diversité; elle possède les plus hautes montagnes du monde et les basses terres les plus peuplées, des déserts, des forêts tropicales et des rizières. Certaines parties du continent (Bangladesh, Maldives) sont gravement menacées par la hausse du niveau des mers.

La pression démographique, la croissance économique rapide, l'inadéquation des investissements environnementaux et de la législation dans ce domaine ainsi que la piètre application des mesures de protection de l'environnement sont autant de facteurs qui contribuent à la pression croissante exercée sur l'environnement et mènent à une utilisation non durable des ressources naturelles.

La forte instabilité géologique et climatique qui caractérise l'Asie se traduit par un risque élevé de catastrophes telles que tremblements de terre, tsunamis, ouragans, cyclones, inondations, sécheresses et les incendies de forêt qui en résultent. Le changement climatique va probablement aggraver ces problèmes.

Parallèlement, les catastrophes d'origine humaine liées à l'industrialisation affectent aussi l'environnement local. L'annexe 6 apporte des informations détaillées à ce sujet ainsi qu'un profil environnemental de l'ensemble de l'Asie.

CHAPITRE 3: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE MENÉE AVEC LA CE

Dans le cadre des perspectives financières de la période 1999-2004, de nombreux programmes régionaux à l'échelle de l'Asie ont été lancés (voir l'annexe 3). Les trois programmes en cours de mise en œuvre couvrent les domaines de l'enseignement supérieur, du commerce et des investissements, et de l'environnement. Des programmes relatifs à l'information et à la communication (Asia-IT&C) ainsi qu'au travail en réseau de régions et de villes (Asia-Urbs) ont récemment pris fin. Pour les pays de l'ASEM, le fonds de soutien ASEM, le réseau d'information trans-Eurasie (TEIN) et le programme ASEF sont actuellement mis en œuvre. Les autres programmes régionaux comprennent par exemple un programme d'aviation civile et l'initiative asiatique pour un programme de santé périnatale

(RHIYA). Un programme régional visant à donner une réponse à la crise de la grippe aviaire a été lancé en 2005.

Entre 2001 et 2006, quelque 270 millions d'euros ont été dépensés pour aider les populations déracinées d'Afghanistan, Birmanie/Myanmar, Indonésie, Sri Lanka et quatre autres pays. La pertinence de ces actions a été confirmée en 2004 à l'occasion d'une évaluation de l'application du règlement CE n° 2130/2001. Ce programme a été salué pour sa souplesse d'adaptation aux phases changeantes des crises et à la diversité des besoins éprouvés.

Le premier document de programmation régionale pour l'Asie a été élaboré en 2004 pour couvrir la période 2005-2006. Il comprenait trois programmes panasiatiques (dans les domaines du commerce et de l'investissement, de l'enseignement supérieur et de l'environnement), deux programmes subrégionaux (ASACR et ANASE) et un petit budget de réserve. La coopération entre la CE et l'ASACR a commencé en 1996. Le développement d'interventions concrètes est lent mais la récente attribution (avril 2007) du statut d'observateur à la CE pourrait ouvrir des possibilités de renforcement de son aide.

Un grand nombre de programmes liés à l'ANASE sont actuellement en phase de mise en œuvre ou ont récemment pris fin (voir l'annexe 3). Le dialogue mené dans le cadre de l'ASEM renforce la compréhension mutuelle, encourage le partage d'expériences et construit des consensus entre les partenaires asiatiques et de l'UE. Ces progrès ont contribué à l'adoption par les pays partenaires de meilleures politiques sociales, culturelles et économiques en rapport avec l'éradication de la pauvreté et la poursuite des OMD. La seconde phase du réseau d'information trans-Eurasie (TEIN2) a réussi à mettre en place un réseau de communautés de recherche et d'enseignement de l'Asie-Pacifique en vue de la création de projets interrégionaux et intrarégionaux. Il est également utile de continuer à soutenir le programme de la Fondation Asie-Europe (ASEF), qui favorise l'établissement de liens entre la société civile asiatique et celle de l'Europe.

Les bonnes pratiques de programmes comme Asia Link et Asia Invest guideront la conception de programmes nationaux ou le suivi des programmes régionaux durant la période 2007-2013. D'autres informations utiles peuvent être retirées de l'évaluation à mi-parcours (2003) des stratégies nationales pour 2002-2006 ainsi que des travaux préparatoires réalisés pour la présente stratégie en 2006 et 2007. Pour consulter davantage d'enseignements tirés, de bonnes pratiques et d'évaluations des actions et programmes passés, voir l'annexe 8. Des informations sur les engagements et les versements effectués sont présentées à l'annexe 9.

CHAPITRE 4: LA RÉPONSE DE LA CE

L'ICD, colonne vertébrale de la coopération régionale de la CE

L'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) forme la colonne vertébrale de la coopération régionale de la CE. Son objectif prédominant consiste à éradiquer la pauvreté. Dans le droit fil de cet objectif, la coopération régionale de la CE entend consolider la démocratie, favoriser le développement durable, œuvrer en faveur de l'insertion harmonieuse des pays asiatiques dans l'économie mondiale, améliorer l'état de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, et renforcer les liens entre la Communauté et l'Asie. Dans ce contexte, la coopération statistique entre la CE et l'Asie sera également favorisée. La stratégie régionale prend en compte la situation spécifique de l'Asie en encourageant l'intégration et la coopération régionales, et en contribuant à la maîtrise des épidémies et des zoonoses ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophes.

Compte tenu des besoins spécifiques de la région, la stratégie accorde une grande importance à la gestion de la situation vulnérable des populations déracinées dans les situations d'après-crise et dans les États fragiles.

Le programme régional sera complété par les programmes thématiques de l'ICD: Investir dans les ressources humaines; Environnement et développement durable des ressources naturelles, y compris l'énergie; Sécurité alimentaire; Rôle des acteurs non étatiques et des autorités locales dans le développement; et Migrations et asile.

Toutes les activités prévues répondent aux critères d'éligibilité à l'APD établis par le CAD de l'OCDE.

Autres instruments de la Communauté européenne

Étant donné la diversité de l'Asie, en particulier les différences de niveaux de développement entre ses pays et sous-régions, la stratégie de réponse de la CE englobera plusieurs instruments et politiques. Dans plusieurs parties du continent, la situation en matière de gouvernance, de droits de l'homme et d'État de droit est préoccupante. Elle sera abordée au travers de l'instrument pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. L'aide humanitaire peut également s'avérer nécessaire dans cette région sujette aux catastrophes naturelles. Pour répondre aux crises émergentes et assurer des conditions de coopération stables, il est possible qu'il faille également recourir à l'instrument de stabilité. Au titre de l'instrument de coopération avec les pays industrialisés, la CE coopérera aussi avec Macao, le Brunei, Singapour, Hong Kong et Taïwan afin de renforcer les relations de l'UE avec ces pays et territoires.

Questions relatives à la complémentarité

Le programme régional est régi par les principes de complémentarité et de concentration. Il est complémentaire aux documents de stratégie par pays pour l'Asie. De plus, la CE a prévu pour 2007 deux actions préparatoires pour la Chine et l'Inde (l'une et l'autre d'une valeur de 7 millions d'euros).

Ce document est centré sur trois priorités stratégiques relatives à la coopération régionale de la CE en Asie pendant la période 2007-2013:

- Soutien à l'intégration régionale au travers de l'ASEM, de l'ANASE et de l'ASACR.

- Coopération fondée sur la politique et le savoir-faire: (i) environnement, énergie et changement climatique; (ii) enseignement supérieur et soutien aux instituts de recherche; (iii) coopération transfrontalière en matière de santé animale et humaine.
- Soutien aux populations déracinées visant à réhabiliter les personnes et populations déplacées en raison des crises.

La coopération régionale présente un avantage inhérent par comparaison avec l'intervention au niveau du pays ou du monde. La valeur ajoutée dans chaque domaine de concentration est la suivante:

- Environnement, énergie et changement climatique: ces questions nécessitent une approche transfrontalière.
- Enseignement supérieur et soutien aux instituts de recherche: l'approche régionale contribuera à éviter les coûts élevés de la gestion de «fenêtres nationales» pour l'enseignement supérieur, à l'exception de la Chine et l'Inde, pays pour lesquels des fenêtres d'enseignement supérieur spécifiques sont établies par les documents de stratégie par pays.
- Coopération transfrontalière en matière de santé animale et humaine: la lutte contre les maladies émergentes et hautement pathogènes, notamment la grippe aviaire, nécessite une approche régionale.
- Pour ce qui est du soutien aux populations déracinées, la plupart des domaines d'intervention sont des régions frontalières, pour lesquelles une approche régionale s'impose.

De plus, une complémentarité et des synergies seront recherchées avec l'aide accordée par la CE à l'Asie centrale ainsi qu'avec d'autres groupements régionaux ou subrégionaux d'Asie et d'Asie centrale.

Cohérence du dosage des politiques

La cohérence du dosage des politiques est assurée entre l'élaboration des politiques et les autres domaines de l'action extérieure, y compris la politique commerciale. Cette cohérence est également assurée avec les autres politiques de la CE qui sont susceptibles d'avoir des effets sur les pays et régions partenaires, notamment les politiques en matière d'environnement (et de changement climatique), de transports et d'énergie, d'économie et de finances, et de recherche (voir l'annexe 11). De plus, les dialogues sectoriels qui seront menés avec les groupements régionaux asiatiques contribueront à assurer la cohérence au cours de l'identification et de la mise en œuvre des actions.

Coordination des bailleurs de fonds

Le processus de coordination avec les bailleurs de fonds est plus compliqué au niveau régional qu'au niveau national. Compte tenu de la valeur ajoutée de la coordination assurée par l'UE, un échange de vues a été organisé afin de débattre des orientations proposées, de leur complémentarité et de la valeur ajoutée aux programmes bilatéraux. Des discussions ont aussi été menées avec la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et d'autres bailleurs de fonds dans le but de coordonner les interventions. À cette fin, les possibilités d'intensifier la coopération opérationnelle avec les institutions financières, en particulier avec la BAD, seront étudiées plus en profondeur. Pendant la mise en œuvre des actions, la coordination des bailleurs de fonds sera réalisée sur place, en soulignant la valeur ajoutée de la coordination assurée par l'UE et la division du travail entre les bailleurs de fonds. Une attention particulière sera accordée à la communication de la Commission intitulée «code de conduite de l'UE sur la division du travail dans la politique de développement» (COM 2007/0072).

Maîtrise au niveau national et processus de consultation

Les composantes ont été discutées au niveau bilatéral entre les principaux partenaires asiatiques concernés et les services géographiques ou thématiques de la direction générale des relations extérieures de la Commission. Le programme général a été débattu à l'occasion d'échanges de vues ponctuels avec l'ANASE et l'ASACR. Quant au processus global de consultation de la société civile au niveau régional, étant encore plus complexe, il a été limité à des acteurs spécifiques (voir les annexes 12 et 13 pour des informations plus détaillées).

Visibilité de l'UE

Des mesures appropriées seront prises pour assurer la visibilité des activités mises en œuvre dans le cadre de la présente stratégie, notamment la diffusion du présent document et des événements ponctuels à organiser par les délégations de la CE en Asie et leurs partenaires de mise en œuvre.

Allocation indicative

Au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement, une allocation indicative de 775 millions d'euros a été réservée à l'assistance régionale pour la période 2007-2013. Cette allocation indicative sera répartie comme suit:

- programme indicatif pluriannuel I, couvrant la période 2007-2010: 400 millions d'euros;
- programme indicatif pluriannuel II, couvrant la période 2011-2013: 375 millions d'euros.

L'annexe 25 fournit de plus amples informations sur le budget indicatif et les allocations annuelles.

4.1 Soutien à l'intégration régionale

Le but poursuivi est d'encourager l'intensification de l'intégration et la coopération régionales en soutenant les efforts accomplis dans ce domaine et le dialogue avec l'ASEM, l'ASACR et l'ANASE.

Réunion Asie-Europe (ASEM)

L'ASEM, le principal canal multilatéral de communication entre l'Europe et l'Asie, a vu le jour en 1996 en tant qu'instrument informel de dialogue et de coopération entre ces deux régions du monde. Une fois renforcé, l'ASEM permettra à ses pays membres de promouvoir le développement durable dans le contexte du multilatéralisme efficace, dans le but d'encourager le développement et l'intégration de l'ensemble régional de ces pays, au bénéfice des populations.

Trois actions sont proposées: (1) la facilité du dialogue ASEM; (2) le programme de la Fondation Asie-Europe (ASEF); (3) la phase 3 du réseau d'information trans-Eurasie (TEIN). Pour de plus amples informations, voir le programme indicatif pluriannuel et l'annexe 24.

I) Facilité du dialogue ASEM

La facilité du dialogue ASEM soutiendra les dialogues menés par l'ASEM dans les domaines choisis sur demande des pays asiatiques. Les thèmes de dialogue sont notamment les questions économiques et financières, l'emploi et la politique sociale, l'environnement, la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Dans ce cadre, la Commission souhaite promouvoir un renforcement de l'interaction Asie-Europe, en respect du principe de leadership basé sur les thèmes adopté lors du sixième sommet de l'ASEM. D'autres thèmes spécifiques du domaine des affaires peuvent être abordés par les dialogues, par exemple la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les conditions de travail décentes et la protection sociale, les petites et moyennes entreprises (PME) ou les droits de propriété intellectuelle (DPI). Ces dialogues contribueront à la mise en place d'un partenariat global pour le développement (OMD n° 8, cible n° 12).

II) Programme de l'ASEF

Le soutien apporté au travail de la Fondation Asie-Europe (ASEF) a pour but de renforcer le rôle de l'ASEF en tant qu'institution efficace pour la promotion des échanges intellectuels, culturels et de peuples à peuples entre l'Asie et l'Europe. Ce rôle renforcé permettra à l'ASEF de développer son programme actuel pour promouvoir les échanges entre la société civile de l'Asie et de l'Europe, favoriser les liens entre gouvernements et groupes de la société civile, contribuer aux dialogues politiques et aux débats académiques sur les thèmes à dimension interrégionale, ainsi que compléter et soutenir les dialogues et événements officiels de l'ASEM.

III) Phase 3 du TEIN (TEIN3)

Le réseau d'information trans-Eurasie (TEIN) figurait parmi les nouvelles initiatives adoptées par le troisième sommet de l'ASEM (en octobre 2000 à Séoul, Corée) afin de connecter entre eux les réseaux de recherche d'Asie et d'Europe. Il s'agissait en particulier d'établir un lien entre GEANT, le réseau de recherche multi-gigabit paneuropéen, avec les réseaux de recherche de l'Asie dans le but de promouvoir les échanges d'informations dans les domaines de la recherche et du développement et dans celui de l'éducation. Cette initiative vise donc à intensifier les échanges et la coopération entre l'Asie et l'Europe. Elle contribuera donc à réduire le fossé numérique de l'Asie, en particulier au profit des pays moins développés (OMD n°8, cible n° 18).

Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)

La CE focalisera son aide sur les pays membres de l'ASACR. En matière de renforcement des capacités régionales, elle mettra l'accent surtout sur les trois domaines suivants:

I) Développement commercial de la zone de libre-échange de l'Asie du Sud (AFTA)

La coopération envisagée entre l'UE et l'ASACR renforcera les capacités institutionnelles et les mécanismes de mise en œuvre de l'accord SAFTA, et mettra à profit l'expérience de l'UE pour aider à démontrer les bénéfiques potentiels des progrès à réaliser dans le cadre du SAFTA (OMD n°8, cible n° 12).

II) Facilité de dialogue sectoriel

Le soutien de la CE aux dialogues sectoriels de l'ASACR se centrera sur les thèmes choisis par les dirigeants des pays concernés et présentant un intérêt prioritaire pour eux.

Ces thèmes choisis sont: 1) bénéfices de l'intégration régionale; 2) énergie et environnement; 3) réduction des risques de catastrophes et de maladies (planification préalable aux catastrophes et prévention des maladies hautement pathogéniques et émergentes comme la grippe aviaire); 4) transports (y compris aviation civile). En outre, l'environnement sera traité comme une question transversale. Le dialogue politique sur la recherche (en particulier les sujets relevant du champ d'application du 7^e programme-cadre de recherche) sera également encouragé.

III) Aviation civile

Dans ce secteur, l'aide a pour objectif général de contribuer à la réforme politique au niveau régional et, partant, de compléter les politiques nationales en matière d'aviation. L'aviation contribue au développement durable en générant de la croissance, en créant de l'emploi, en facilitant le tourisme ainsi que l'intégration dans le marché mondial. Ce nouveau programme

apportera donc un soutien à la mise en œuvre des procédures de sécurité, et aidera les pays d'Asie du Sud à adapter leurs systèmes nationaux à un système de niveau continental.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

L'UE encourage la poursuite de l'intégration de l'ANASE et ses efforts pour associer d'autres pays de la région au dialogue et à la coopération en cours. L'intégration de l'ANASE accélérera la croissance et le dynamisme économique, cela au profit tant de l'association elle-même que de ses partenaires commerciaux. De plus, l'UE souhaite adhérer au traité d'amitié et de coopération de l'ANASE et approuve l'accent placé sur les droits de l'homme dans le projet de charte de cette association.

Le soutien de la Communauté s'articulera autour de trois grands axes: 1) renforcement des capacités régionales et soutien au dialogue entre régions dans une série de domaines et secteurs, dont la liste non exhaustive comprend la facilitation du commerce, les transports et la logistique, l'environnement, la sécurité et la justice, l'énergie, les douanes, la fiscalité, les investissements, la libéralisation des services, les statistiques, les normes et réglementations techniques, les normes sanitaires et phytosanitaires, la recherche (y compris les thèmes du 7^e programme-cadre de recherche), la reconnaissance mutuelle des qualifications, l'aviation civile et les droits de propriété intellectuelle (DPI). Cette liste englobe certains aspects de renforcement des capacités relatifs aux négociations menées entre l'ANASE et l'UE au sujet d'une zone de libre-échange, ainsi que des activités de soutien à l'intégration de l'ANASE; 2) coopération statistique; 3) coopération et réforme politique dans le domaine de la sécurité.

I) Renforcement des capacités régionales et soutien au dialogue entre régions

Le renforcement des capacités régionales est une condition préalable pour la poursuite des objectifs d'approfondissement de l'intégration régionale. Il faut pour cela apporter un soutien au secrétariat de l'ANASE, un élément prioritaire de par le rôle déterminant que joue cet organe dans la réussite de l'intégration. Le but recherché est d'améliorer les capacités des institutions de l'ANASE à élaborer des politiques et initiatives efficaces en vue d'une plus grande intégration. Avec des statistiques fiables au niveau régional, l'ANASE disposera d'un instrument capital pour soutenir ses politiques d'intégration régionale, par exemple la zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) ainsi que pour promouvoir le développement durable. À cette fin, la Commission réalise des évaluations de l'impact du commerce sur le développement durable (EICDD) en rapport avec chaque négociation commerciale majeure, cela afin de s'assurer que les négociations commerciales atteignent l'objectif fondamental qu'est le développement durable, notamment au moyen d'évaluations des impacts socio-économiques et environnementaux. De plus, des mesures politiques complémentaires peuvent être proposées pour renforcer les impacts positifs et réduire les impacts négatifs. Même si un certain soutien peut être apporté au niveau national, la zone de libre-échange aura surtout une dimension régionale. Pour la réussite de la future aide liée aux échanges, il est impératif de partager les enseignements et expériences entre les pays concernés.

Le dialogue de région à région jouera un rôle central dans la coopération de la CE avec l'ANASE. Ce dialogue a pour but non seulement de recenser les domaines qui se prêtent à la coopération réglementaire ou politique et à la convergence, mais également de déterminer la forme et le contenu de la coopération CE-ANASE. Les domaines de coopération précis seront décidés en fonction des progrès du dialogue, des résultats des actuels programmes régionaux, du rythme de mise en œuvre du plan d'action de Vientiane (VAP) et de son programme successeur, et des priorités émanant des négociations et de la mise en œuvre possibles de la zone de libre-échange. Le dialogue politique renforcé devrait aussi bénéficier

du soutien de réunions de groupes spécialisés et d'autres actions. L'accélération des efforts d'intégration entraîne la nécessité d'analyser l'impact des réformes nécessaires. L'implication de la société civile à un stade précoce de la formulation des politiques améliore à la fois l'efficacité et l'efficacité de l'intervention publique.

II) Coopération statistique

L'ANASE apportera son soutien pour renforcer ses propres capacités et celles de ses pays membres et élaborer des données plus précises et fiables dans les domaines sélectionnés. Ce soutien visera également à faciliter l'intégration régionale de l'ANASE par une meilleure coordination de ses activités internes et de celles menées en coopération avec l'UE.

III) Coopération et réforme politique dans le domaine de la sécurité

Cette activité vise à soutenir la coopération et la réforme dans le domaine de la sécurité par l'amélioration des systèmes nationaux de gestion frontalière déjà en place et par le renforcement des capacités de coopération régionale en matière de gestion des frontières. Le but recherché est de soutenir la mise en place d'un système intégré de gestion frontalière en améliorant les capacités des autorités nationales et régionales compétentes, notamment les gardes-frontière, les agents de l'immigration et des douanes, cela afin d'assurer une gestion frontalière plus efficace et plus efficiente. Cette amélioration facilitera les mouvements légaux au travers des frontières tout en renforçant les capacités de prévention des mouvements illégaux.

4.2 Coopération fondée sur la politique et le savoir-faire

1) Environnement, énergie et changement climatique

La protection de l'environnement constitue l'un des engagements politiques majeurs de l'UE et de ses actions de relations extérieures. Les activités entreprises dans le cadre de ce thème au cours de la période 2007-2013 concerneront surtout la promotion de la consommation et de la production durables (SCP), en particulier dans les PME, lesquelles sont à l'origine d'une grande partie de la pollution et de la consommation non durable de ressources en Asie. Ces activités viseront aussi à soutenir l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). L'aide fournie dans ce dernier cadre sera fondée sur une nouvelle approche de lutte contre l'exploitation forestière illégale, une approche qui lie les efforts de bonne gouvernance dans les pays en développement aux instruments juridiques et aux influences que permet le marché intérieur de l'UE.

Le programme SCP-Asie a pour objectif de promouvoir les échanges de biens et services environnementaux. Trois types de biens environnementaux sont visés: (1) technologies et savoir-faire environnementaux; (2) biens et services produits en respect de l'environnement; (3) biens et services dont l'utilisation est respectueuse de l'environnement. Le programme encouragera la «croissance verte» dans la région par un financement favorisant la SCP dans les industries d'Asie, y compris le secteur des services. Il aidera les fabricants asiatiques à répondre aux hautes normes de qualité environnementale pour produire des produits et services respectueux de l'environnement, cela tant dans les processus de production que dans l'utilisation des biens. Le programme encouragera aussi la croissance induite par le commerce au bénéfice de l'environnement grâce à l'exportation de technologies environnementales et de systèmes de gestion de l'UE vers l'Asie et au sein de l'Asie. En outre, le programme sera lié au renforcement des capacités et au dialogue entre régions gérés par l'ANASE.

Le programme environnemental régional soutiendra aussi la mise en œuvre du plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT). Ce plan d'action soutient une approche innovante de la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Il prévoit à la fois des mesures ayant trait à l'offre dans les pays producteurs de produits forestiers et des mesures ayant trait à la demande dans les pays consommateurs, y compris ceux de l'UE.

II) Enseignement supérieur et soutien aux instituts de recherche

L'enseignement supérieur est un secteur stratégique pour le développement durable de l'Asie. Il permettra de renforcer les relations entre l'UE et l'Asie et de soutenir le développement des pays concernés. Ce renforcement ne pourra cependant pas se faire au détriment de la priorité accordée à l'enseignement de base et à sa contribution à l'atteinte des OMD. Le programme répondra de façon active aux besoins des pays asiatiques en matière d'enseignement supérieur, en fonction de leur niveau de développement. L'accent sera placé sur la promotion de l'égalité des chances et les valeurs de la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour ce qui est du soutien aux instituts de recherche, l'aide régionale de la CE visera en particulier le travail des instituts spécialisés dans les thèmes liés au développement durable et aux relations UE-Asie. Les activités seront centrées sur le renforcement des capacités de recherche, la promotion des débats publics sur les relations UE-Asie, le jumelage d'instituts asiatiques et européens, la constitution de groupes de réflexion et cercles similaires, cela dans le but de favoriser la compréhension mutuelle.

III) Coopération transfrontalière en matière de santé animale et humaine

Depuis 2005, la Commission a régulièrement fait savoir que son soutien à la gestion de la crise de la grippe aviaire prévoyait une vision à moyen et à long terme, composée des éléments suivants: lier la réponse offerte à l'évolution de la crise, investir dans le renforcement institutionnel et le travail en réseau au niveau régional et mondial, contribuer de façon durable à la maîtrise des épidémies et des zoonoses, et réhabiliter les secteurs affectés.

La Commission poursuivra donc sa coopération avec les pays d'Asie et d'Asie centrale pour la lutte contre les maladies émergentes et hautement pathogènes. L'aide continuera en matière de contrôle de la grippe aviaire au travers du dialogue sectoriel, du renforcement des services de santé animale et humaine au niveau régional, et des améliorations nécessaires au niveau national pour faciliter l'intégration régionale. En fonction des besoins et des évolutions épidémiologiques, d'autres maladies émergentes et hautement pathogènes peuvent être incluses dans le programme. La CE centrera son assistance sur les pays les moins développés de la région en leur apportant des aides et expertises financières ainsi qu'en renforçant les capacités des institutions régionales et nationales.

4.3 Soutien aux populations asiatiques déracinées

Dans ce domaine, la coopération aura pour but d'aider les réfugiés, les personnes intérieurement déplacées et les rapatriés ainsi que les soldats démobilisés et autres combattants, y compris les enfants soldats, à retourner dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers, et à s'y établir. L'objectif est de réintégrer ces personnes dans le tissu socio-économique du pays concerné ainsi que d'assister les communautés locales et les régions de réintégration qui les accueillent.

Une approche régionale est justifiée parce que, dans de nombreux cas, les crises touchent plusieurs pays (par ex. la crise birmane concerne la Birmanie/Myanmar, la Thaïlande et le

Bangladesh, et la crise afghane affecte l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran). Les crises pouvant évoluer très rapidement, il peut s'avérer nécessaire de réorienter les activités et de changer l'affectation des fonds entre les pays.

Le soutien aux populations déracinées établit des liens entre l'aide, la réintégration et le développement en cherchant à combler le fossé existant entre l'aide d'urgence aux réfugiés et les opérations de développement à plus long terme. Les activités se feront donc en coordination étroite avec les opérations réalisées par ECHO, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne, et avec les opérations menées dans le contexte des programmes par pays.

Étant donné que les crises impliquant des populations déracinées sont souvent de nature hautement politique, il sera nécessaire d'établir des liens solides avec les activités qui se déroulent au niveau bilatéral. En mettant en œuvre le programme relatif aux populations déracinées, la CE tâchera donc, si possible, de travailler avec des partenaires locaux, cela afin de constituer progressivement des partenariats locaux et des capacités de développement. Pour une description plus détaillée des crises et la justification des interventions, voir l'annexe 23.

4.4. Thèmes transversaux

La promotion des droits de l'homme et de la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et ceux des peuples indigènes, la durabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA sont les principaux thèmes transversaux envisagés. Ils seront traités au niveau régional et, le cas échéant, intégrés à l'ensemble du programme. En particulier, le soutien aux populations déracinées et la coopération transfrontalière en matière de santé animale et humaine feront l'objet d'une telle intégration au cours de la phase de mise en œuvre, cela au moyen d'évaluations spécifiques, si besoin est.

L'annexe 15 présente des informations détaillées sur les thèmes transversaux, qui seront également visés par la programmation thématique.